



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Destination des sommes générées par la journée de solidarité

Question écrite n° 16627

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée de l'autonomie et des personnes handicapées, sur la destination et l'usage des fonds générés par la « journée de solidarité ». En 2003, après la canicule, le Gouvernement créait une journée de solidarité destinée à « assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées » et éviter les effets dramatiques d'une nouvelle canicule. Depuis 2004, la journée a permis la collecte de 36 milliards d'euros, dont 3,6 milliards en 2026. À l'occasion des vagues de chaleur et de la canicule récente, les établissements de santé ont fait preuve de leurs lacunes et il semblerait que la somme réunie n'ait pas été allouée aux dispositifs de prévention et d'innovation face aux vagues de chaleur. Alors que la France va voir le nombre de personnes dépendantes passer de 1,4 million aujourd'hui à 3,4 millions en 2050, elle lui demande quelle somme exacte, sur les 36 milliards d'euros réunis, a été allouée à la prévention et comment le Gouvernement compte enfin flécher ce fonds vers les dispositifs pour lequel il avait été originellement conçu.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16627

Rubrique : Dépendance

Ministère interrogé : [Autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2026](#), page 6152